

Vigilances

La lettre du



N°2 : mars 2002

Une voie française vers la modernité

Dis-moi où tu vis, je te dirai comment tu penses ! Le palais de l'Élysée, l'hôtel Matignon, tous les ministères grands et petits qui truffent, à Paris, le quartier Saint-Germain, sont les **vestiges** d'un monde révolu où les princes formaient une société à part. Un tel cadre de vie n'incite pas à la **modestie**. C'est dommage. Nos dirigeants de tous bords, pétris d'Histoire de France, n'ont que trop tendance à se prendre pour les héritiers de Louis XIV. Ils se persuadent que leurs moindres décisions sont d'une **importance primordiale**. Ils en arrivent à oublier que **l'évolution des sociétés modernes** est largement indépendante de ce qui se trame au sommet de l'État.

Les Français, eux, en sont conscients. Une récente étude de Sociovision sur le climat social montre que le **désajustement va croissant** entre la macro société institutionnelle et les gens. En fait, les citoyens ne sont pas véritablement las de la politique, ils sont déçus par elle, ce qui est différent. Ils ne se satisfont plus d'être un **électeur qu'on flatte tous les cinq ans** et éprouvent un sentiment d'insignifiance qui porte atteinte à ce qu'il ont de plus précieux : leur dignité.

Toutes nos observations se recoupent, toutes nos alertes vont dans le même sens : **les Français aspirent à une combinaison inédite de réalisme et d'utopie**. La plupart des citoyens ont développé une perception intuitivement assez juste des interactions qui s'organisent dans notre société. Les expériences accumulées dans la vie quotidienne ont développé chez eux une sorte d'intuition systémique qui contribue à alimenter la conscience du **caractère radical des réformes nécessaires**. Mais derrière ce réalisme se cache un besoin d'utopie. Les gens, de plus en plus, ont envie de se sentir « soudés » et de jouer personnellement un rôle dans cette soudure sociale. Confusément mais fortement, ils pensent que la France se porterait mieux si **les citoyens pouvaient peser davantage sur leur propre destin**.

Depuis plusieurs mois, le Club des Vigilants s'efforce de cerner les contours de l'action nécessaire. Ainsi, plusieurs intervenants ont-ils été prié d'explorer les pistes qu'ils jugent prioritaires :

Alain de Vulpian, fondateur de Cofremca et de Sociovision, a décrit le 24 octobre 2001 plusieurs aspects du **processus qui transforme actuellement notre civilisation**. Insistant sur « l'effondrement du tropisme hiérarchique qui affecte aussi bien le prêtre, le médecin, l'expert, le patron, que le Premier ministre », il s'efforça de définir ce que pourrait être une **gouvernance sociétale avisée**. Son propos a d'ailleurs été développé dans le premier numéro de notre nouvelle lettre, intitulée Vigilances.

Christian Blanc, partant de la constatation que l'État en France a, tout au long de notre Histoire joué un rôle prépondérant, a tracé 28 novembre 2001 les grandes lignes de ce qu'il considère devoir être le socle d'une véritable **réforme de l'État**.

Auparavant, Alexandre Jardin, se basant sur des expériences associatives réussies, avait montré le 26 avril 2001 comment, selon lui, **l'auto organisation de la société** progressera d'autant mieux qu'on s'attachera à l'évolution des pratiques plutôt qu'à la modification des structures.

Pour compléter ce tableau, nous vous proposons aujourd'hui un dossier traitant plus particulièrement de la **participation citoyenne**. Cet aspect des choses m'est particulièrement cher.

Marc Ullmann

Sommaire

Alertes : pages 2 & 3

Risques et chances : page 4

Participation citoyenne : pages 5 à 8

Lu, vu, entendu : page 9

© Club des Vigilants 2002 - Ce document est la propriété exclusive du Club des Vigilants ; toute reproduction même partielle est interdite sans autorisation préalable du Club des Vigilants.

Alertes



Breveter le vivant : place au pragmatisme

Peut-on breveter le vivant ? Certains pays dont la France s'y opposent et souhaitent fixer la limite de la brevetabilité au génome humain qui ferait partie d'un « patrimoine de l'humanité ». D'autres pays ont une vue plus pragmatique, comme les Etats-Unis, pour qui la bonne question est : pourquoi ne le breveterait-on pas ? Et on peut craindre que l'histoire leur donne raison.

Car le système des brevets repose sur un principe merveilleux de simplicité et de généralité : pour être brevetable, une découverte doit être nouvelle, inventive et applicable. Autrement dit, tout brevet peut être attaqué par quiconque estime qu'il ne satisfait pas à l'un des critères de brevetabilité. En outre, ce système a produit ses propres garde-fous à d'éventuelles dérives.

Ainsi, dans le cas du génome, la découverte de la séquence exacte des nucléotides constituant un gène peut être quelque chose de nouveau et inventif. Mais, seule l'identification de **la fonction** du gène et son **utilisation possible** - que ce soit pour détecter ou soigner une maladie, produire une molécule, améliorer une plante -, la rendent **applicable, donc brevetable**. Il n'est donc plus question que de ce soit s'arroge la « nue-propriété » d'une telle séquence.

Il arrive également qu'un brevet valide soit utilisé d'une manière néfaste pour la société. Là encore, le système peut forcer le propriétaire d'un brevet - par exemple, s'il s'agit d'un médicament que l'entreprise refuse de commercialiser ou vend à un prix prohibitif et injustifié par son coût -, à en accorder des licences pour des raisons de santé publique.

L'histoire passée est garante du futur, et la France devra tôt ou tard rejoindre les pragmatiques qui ont fait confiance au système des brevets pour accompagner les progrès des biotechnologies en général et de la génétique en particulier. Pour son industrie, mieux vaudrait tôt que tard.

Jean-Jacques Duby - Professeur des Universités

Chine : offensive technologique

Après la décision de la Chine d'investir massivement dans l'industrie des semi-conducteurs afin de réduire sa dépendance, c'est au tour des télécommunications et des technologies de l'information. Objectif : augmenter le nombre d'utilisateurs d'Internet. En effet, malgré une croissance de 50% du nombre d'internautes en 2001, la Chine reste, avec moins de 3% de la population connectée à Internet, à la traîne. 120 milliards USD seront donc investis dans les cinq prochaines années.

Clonage : Faust mis au défi

Le clonage de la brebis Dolly a ouvert la voie aux plus vieux fantasmes de l'humanité : la jeunesse éternelle ou la possibilité pour l'homme de reproduire un être à son image. Pourtant, une fois l'expérience des savants britanniques connue, de nombreux scientifiques se posaient la question de savoir si Dolly était née à zéro an ou à six ans comme la « mère » à partir de laquelle elle avait été clonée.

On sait en effet que l'ADN, cette merveilleuse molécule construite par l'évolution, qui semble capable de se reproduire éternellement identique à elle-même, subit-elle aussi des ans irrémédiables outrages. Tel un tapis, l'ADN est protégé à ses extrémités par des franges appelées télomères qui ne jouent aucun rôle fonctionnel dans ce qu'on appelle « l'expression du génome », mais qui protègent en quelque sorte sa partie utile. Et au cours de la vie, l'ADN s'use, comme le tapis, par ses franges, et les télomères raccourcissent inexorablement : à la fin de ce processus, ce sont des parties utiles de l'ADN qui sont exposées aux agressions. C'est peut-être ce qui est arrivée à la brebis Dolly, frappée avant l'âge par des maladies séniles : l'infortunée brebis n'aurait pas l'âge de ses artères, mais celui de ses télomères.

Le mythe de Faust est-il définitivement inaccessible à l'homme ? Le philosophe aimerait sans doute que la nature ait ainsi mis une barrière à notre thaumaturgie. Mais les scientifiques n'ont peut-être pas dit leur dernier mot : s'ils sont mis au défi, on peut gager que les bio-généticiens vont tenter de réparer les franges du tapis ADN et n'auront de cesse qu'ils n'aient réussi à en rallonger les télomères...

Les enfants exclus : des mégalo-poles du Tiers-Monde aux grandes villes européennes

Près de 70 % de la population mondiale vit dans des mégalo-poles. Ce phénomène signe la fin d'une civilisation rurale, et avec elle la disparition de tout un ensemble de codes qui régissaient la vie en société. Bien sûr de nouvelles règles seront inventées pour organiser les relations entre les habitants de ces nouvelles mégalo-poles. Mais dans cette redéfinition des rites et des « gestes » réglant la vie en groupe, les laissés-pour-compte risquent d'être les enfants.

Les enfants victimes d'exclusion sont déjà une réalité des grandes villes de bon nombre de pays du Tiers-Monde ou des pays de l'Est, notamment en Russie où ce phénomène prend des proportions inquiétantes. Mais, il pourrait bien, si rien n'est fait, se développer dans des pays plus prospères et notamment en France.

L'exemple des demandeurs d'asile qui viennent en France avec leurs enfants le montre bien : environ 10% d'entre eux se voient accorder le droit d'asile, les autres doivent partir mais beaucoup restent. On se trouve alors face à une population que les institutions ne peuvent pas regarder et qui, inmanquablement, passera toujours à travers les mailles du filet de l'assistance institutionnelle. Si rien n'est fait, la seule alternative serait de confier la « gestion » de cette population à la police ; et c'est déjà ce qu'on observe à Sangatte, par exemple. A défaut d'une solution politique, cette forme nouvelle d'exclusion risque donc d'être réduite à une pure question de maintien de l'ordre.

Xavier Emmanuelli, Fondateur du SAMU social

Allemagne : des risques accrus

L'Allemagne, c'est 16% des exportations françaises mais seulement 13% des garanties accordées par la Coface. Cela confirme, selon ce grand assureur des ventes à l'étranger que notre voisin d'outre Rhin conserve, malgré ses difficultés actuelles, un prestige intact. Les exportateurs français continuent de sous-estimer le risque de non paiement par leurs clients allemands.

« Rating » et régulation mondiale

Sur le modèle du *rating* financier, le *rating* éthique tend à se développer et oriente de plus en plus les choix des investisseurs. Le scandale Enron n'y est évidemment pas pour rien. Le monde de la finance avait déjà vu des conflits d'intérêts non maîtrisés, des délits d'initié, des escroqueries et des tentatives de corruption mais, cette fois ci, on a eu droit à la « totale ». Les épargnants du coup sont devenus soupçonneux. Cela a incité plusieurs fonds de pension américains à davantage tenir compte de facteurs sociaux et éthiques dans leurs choix d'investissements. Peut-on aller plus loin ? Jean-François Richard, vice-président de la Banque Mondiale le croit. L'idée consisterait à mobiliser responsables politiques, experts, représentants de la société civile et des grandes entreprises autour des grands problèmes que devra affronter le monde dans les prochaines décennies : réchauffement de la planète, lutte contre la pauvreté, régulation du système financier international. Une fois ces réseaux de réflexion constitués, l'objectif, selon Jean-François Richard, serait non de produire des lois mais des normes à partir desquelles les Etats comme les entreprises pourraient être notés. Largement relayé auprès des opinions publiques, ce « rating » pourrait alors exercer une pression susceptible d'infléchir les décisions des gouvernements et des grandes entreprises.

Les « Kamikazes » démodent le concept de dissuasion

Eisenhower, lorsqu'il était président des Etats-Unis, avait envisagé la possibilité d'une destruction de Washington par des fusées soviétiques. Il avait donc mis à l'étude la création d'un « gouvernement bis » qui, placé à l'abri, serait capable d'assurer une relève temporaire. Mais, comme les dirigeants soviétiques étaient supposés être des personnes rationnelles et comme les centres de commandement américains étaient suffisamment protégés pour que toute attaque soit suivie d'une riposte foudroyante, l'idée a, finalement, été abandonnée.

Aujourd'hui, tout est devenu différent avec les « Kamikazes ». Il suffit qu'un **suicidaire** parvienne avec de la dynamite à faire sauter de la matière radioactive pour que cette « bombe radiologique » fasse disparaître toute vie plusieurs kilomètres à la ronde. Le danger d'une « bombe biologique » est sans doute moins immédiat mais encore plus grand puisque si **une dizaine de « Kamikazes »** s'inoculaient des virus mutants et se mêlaient à la population d'une grande ville, l'épidémie serait inévitable.

Conséquence : les mesures policières de toutes sortes vont aller s'accroissant et, faute d'être certain de leur efficacité, George W. Bush a d'ores et déjà repris l'idée d'Eisenhower. Environ une centaine de personnalités civiles de haut rang vont, par roulement de 90 jours, être consignées dans des bunkers secrets répartis sur tout le territoire américain.

Risques et chances



L'attrait du pétrole canadien

80% des ressources pétrolières immédiatement exploitables se trouvent au Moyen Orient et la moitié d'entre elles sont directement entre les mains de cinq familles régnautes. A terme, une telle dépendance peut se révéler intolérable. D'où la probabilité de coups de pouce destinés à favoriser le développement progressif de sources alternatives situées dans des zones plus sûres.

Si *Vigilances* était une lettre d'informations boursières ayant vocation à conseiller des investissements, nous nous risquerions à préconiser l'achat d'actions d'entreprises qui, comme la société canadienne *Imperial Oil* et beaucoup d'autres, répondent à ces critères. Mais, comme nous ne sommes nullement des spécialistes, nous nous contentons de soumettre à vos vigilantes critiques ce qui n'est qu'un raisonnement pour le long terme.

Pour une « Affirmative Action » à la française

Aux Etats-Unis, Colin Powell, Secrétaire d'Etat, est noir. Comme l'est Bill Cosby, le comique le plus regardé à la télévision ou encore, Richard Parsons, futur Président de AOL Time Warner.

Aujourd'hui, la « visibilité » des Français d'origine étrangère n'est plus assurée que par quelques sportifs comme Zidane. Le temps semble loin où on pouvait être ministre du général de Gaulle comme Léopold Sédar Senghor et noir, président du Sénat comme Gaston Monnerville et noir ou encore première femme ministre de la Ve République comme Nafissa Sid Cara et arabe.

Si le principe républicain d'égalité est important encore faut-il en limiter les effets pervers. On a tenté de le faire par exemple avec la parité. Mais rien n'est tenté pour l'éducation des jeunes issus de minorités qu'on prétend vouloir intégrer. Or, c'est dans ce domaine qui façonne réellement les individus et leur vie qu'une politique de « discrimination positive » pourrait être énergiquement menée. L'« Affirmative action » n'a pas été conçue pour pénaliser les Blancs mais bien pour égaliser les chances.

Pays en développement : l'information médicale à portée d'Internet

A l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et des six plus grands éditeurs médicaux au monde, une des plus riches bibliothèques médicales a vu le jour. Grâce à Internet, ce sont des millions de médecins, chercheurs, responsables de santé de 70 pays en développement qui pourront y accéder gratuitement. « C'est le plus grand pas jamais réalisé pour réduire le fossé dans l'accès à l'information de la santé, entre pays riches et pauvres », affirme Gro Harlem Brundtland, directrice générale de l'OMS. Et si cet exemple essaimait à d'autres domaines de la connaissance ?

Pour une réforme fiscale en 2002

S'appuyant sur une étude comparée des réformes fiscales en Allemagne, aux Etats-Unis, en Grande Bretagne et aux Pays-Bas, Christophe Heckly et Flip de Kam, tous deux fiscalistes, estiment que le retard accumulé par la France au cours des deux dernières décennies est largement dû à l'incohérence du calendrier électoral. « Les réformes fiscales réussies, estimaient-ils dans *Sociétal*, sont celles qui ont été mises en œuvre par une nouvelle majorité peu de temps après son arrivée au pouvoir. En revanche, celles qui sont intervenues trop tard, à l'approche d'une nouvelle échéance électorale ont souvent échoué. »

La coïncidence des présidentielles et des législatives en 2002 pourrait donc être de bonne augure !

L'éradication du paludisme en question

200 à 300 personnes meurent, tous les ans, en France d'une intoxication alimentaire, tandis qu'en Afrique, ce sont environ deux millions de personnes qui succombent au paludisme, voire sept à huit millions lors de certains pics, comme après l'interdiction du DDT. Or, les crédits alloués à ce type de recherche dans les pays riches sont ridicules. En comparaison, des sommes colossales sont consacrées à la lutte contre le botulisme, les salmonelles ou la listeria, et plus récemment à la maladie de la vache folle. Pourtant, une découverte faite par l'équipe du Pr Henri Vial de l'INSERM à Montpellier vient de soulever un immense espoir : une molécule, appelée B25, permettrait ; à un coût dérisoire d'éradiquer le paludisme. Une chance à saisir à condition que la commercialisation se fasse à un prix accessible au plus grand nombre.

Le dossier



Participation citoyenne

Je pense donc tu suis

Alexandre Dorna, professeur de psychologie sociale à l'Université de Caen, a publié le 5 février 2002, dans le journal *Le Monde*, un article intitulé « **Mort du charisme républicain** ». Il montre comment le **discrédit dans lequel la politique est actuellement plongée** peut conduire à des déchirements. Et l'auteur d'ajouter : « Si la société française vit une période de crise de système, le renouveau ne peut plus se contenter de réformes tièdes. Il y a dans l'air une attente, une envie d'utopie ».

Dans les circonstances présentes, la **poursuite d'un idéal et la recherche d'une utopie** semblent en effet nécessaires à l'action. Des mesures isolées, même spectaculaires, feraient figure de gadget. Une série de minuscules étapes pourraient, en revanche, être perçues comme un bond en avant si elles poursuivaient un objectif clair et ouvraient des pistes permettant de s'en rapprocher. **Quel doit donc être notre objectif ?** Selon Alexandre Dorna, il faudrait, pour commencer « un programme de changement accompagné nécessairement d'un charisme positif, c'est-à-dire de chaleur humaine, d'empathie avec les nécessités matérielles et affectives d'une population subjectivement à la dérive et à la recherche d'une croyance forte ».

Dans la France d'aujourd'hui, « empathie » et « croyance forte » ne peuvent, me semble-t-il, se conjuguer que dans le dessein clairement exprimé d'**une démocratie rénovée où les citoyens pèseraient mieux et plus sur leur propre destin.**

Y a-t-il un pourcentage des impôts, même minime, dont l'affectation puisse être décidée par les contribuables ? Y a-t-il un règlement, un formulaire qui puisse être élaboré ou modifié ou supprimé après consultation directe des intéressés ? Voilà **des questions qui n'appellent pas une réponse uniforme** mais exigent des efforts constants au service d'une véritable et légitime ambition.

Il serait indécemment de caricaturer une telle ambition en condamnant, d'une mine effarouchée, la démocratie directe pour vanter, d'un air docte, la démocratie représentative. Car **il ne s'agit nullement de dépouiller les représentants du peuple de leurs prérogatives** ou d'entraver leur action ; il s'agit de remplir les interstices que cette action doit laisser vides afin que la société puisse librement s'y glisser.

Quelques règles d'action en découlent. Ainsi, quiconque exerce une responsabilité a pour première obligation d'apprendre à **écouter**. Aucun dirigeant, aussi génial soit-il, ne peut plus se permettre d'instiller le poison du « je pense donc tu suis ». Ecouter n'est pas s'abaisser. La modestie est très bonne conseillère. Elle permet de vouloir en connaissance de cause et de privilégier les dispositions qui, au lieu d'éloigner du but, en rapprochent. Le rappel de cette évidence est lourd de conséquences. Il donne un sens à l'action et aide à formuler quelques règles applicables à tous les « chantiers » que l'actualité impose.

Toute mesure qui débloque des situations précédemment bloquées, qui permet aux gens non seulement d'exercer des choix mais de **s'impliquer** dans leur réalisation mérite un préjugé favorable puisqu'elle répond à l'idéal de la République des citoyens.

Toute mesure qui responsabilise les individus, qui les rend plus autonomes, qui permet de **personnaliser** des actions d'intérêt public, mérite un préjugé favorable, puisqu'elle apporte du dynamisme à la République des citoyens.

Ajoutons que toute mesure qui simplifie des règlements existants, qui facilite la vie des gens, qui répond à une situation particulière **autrement que par l'édiction d'une loi générale**, mérite un préjugé favorable, puisqu'elle enlève des obstacles sur la route menant à la République des citoyens.

Ces principes semblent anodins mais leur observance conduirait à des changements dans des domaines aussi variés que l'affectation des impôts, l'exercice de la justice, les modalités des retraites, la modulation des prestations sociales, les méthodes d'enseignement, les structures de l'Administration. Surtout, les changements n'interviendraient pas par oukases prétendument définitifs mais en réalité illusoire : ils interviendraient par ouvertures de pistes, par correction de trajectoires, par expérimentation. Au total, ce serait une révolution si l'on veut bien admettre qu'**une révolution se mesure à l'étendue des changements qu'elle entraîne et non à la violence des soubresauts qu'elle provoque.**

M.U

Ecouter

Le premier devoir des dirigeants est de **respecter les citoyens**. Or la preuve de considération la plus élémentaire consiste à ne pas « vendre » des solutions toutes faites, sorties du cerveau de ceux qui croient savoir. C'est mépriser les gens que de leur infliger une communication dessinant des solutions avant même qu'il y ait eu débat sur les problèmes.

Le mot « communiquer » est à bannir du vocabulaire. C'est devenu un mot horrible, un mot quasi obscène, un mot qui pue la présomption, **l'imbécile certitude que ceux d'en haut savent tout et que ceux d'en bas ne comprennent rien**. Cette forme de mépris a, du reste, abouti à un résultat paradoxal : à force de considérer les citoyens comme incapables d'appréhender les données d'un problème puis de se forger peu à peu une opinion raisonnable, les dirigeants se sont condamnés eux-mêmes à devenir les esclaves des émotions changeantes suscitées par les dernières images montrées à la télévision, à se laisser influencer par les sondages les plus volatiles. Pour préserver leur popularité, ils cherchent à suivre la mode, ce qui est **la négation même de la responsabilité** « être dans le vent, a écrit Kundera, c'est l'ambition d'une feuille morte ».

La véritable et légitime ambition est le contraire de cela. Elle est au service non pas des modes mais des aspirations profondes de la société. **Elle incite à s'informer avant de décider, à percevoir les besoins avant d'apporter les réponses**. Le mot « gouverner » vient du grec *kubernan* dont on a tiré le mot « cybernétique ». Cela donne l'idée que le gouvernement doit se doter de radars sociaux d'un niveau de complexité compatible avec celui du milieu pour lequel il opère. Il est naïf de croire que les attentes précises et les opinions claires sont plus importantes que les sentiments de manque et les aspirations diffuses. **Les phénomènes pour être latents, n'en sont pas moins puissants**. Celui qui les ignore risque d'affronter la tempête. Celui qui les perçoit peut en tirer parti pour cheminer dans la bonne direction. Il peut même repérer les expérimentations spontanées susceptibles de servir d'exemples. La sagesse la plus élémentaire commande de tenir compte de la diversité du vivant, d'être imprégné d'un pragmatisme suffisant pour savoir qu'une greffe ne peut prendre que sur un terrain propice.

Impliquer

Prenons l'exemple le plus simple et le plus parlant, celui des **impôts**. Plaçons-nous du point de vue du **citoyen-contribuable**. Aucun n'accepterait que l'Etat lui ordonne d'acheter une voiture plutôt qu'un téléviseur ou une machine à laver. Or, pour ces autres produits de consommation courante que sont les autoroutes, les crèches ou les adductions d'eau, tout se passe comme si rien n'avait changé depuis que les Anglais, au XVII^{ème} siècle, ont inventé la démocratie parlementaire.

Aujourd'hui, pourtant, les dépenses de l'Etat ne couvrent plus seulement le fonctionnement de l'armée, de la police et de quelques administrations : elles touchent à tout, y compris aux transports, à l'environnement, à l'urbanisme, à l'éducation et au développement culturel. **Ces besoins collectifs souffrent, cependant, d'un handicap grave par rapport à la consommation privée.**

Tous les jours, la publicité nous pousse à changer notre modèle de voiture ou notre marque de lessive. A l'inverse, les services publics ne se donnent pas la peine de faire savoir avec précision pourquoi ils ont besoin de notre argent et comment ils comptent l'utiliser. C'est là un vice profond de nos sociétés occidentales : elles n'ont pas encore réussi à mettre les mécanismes du marché au service des besoins collectifs. **Il faudrait** – comme le disait Pierre Massé, un ancien commissaire au Plan – **trouver une idée neuve qui permette aux contribuables d'exercer des choix, une idée qui les mobilise au lieu de les faire râler.**

La méthode la plus efficace consisterait, sans doute, à **associer les citoyens eux-mêmes à l'affectation d'une partie de leurs contributions fiscales.** On pourrait imaginer que ce mécanisme ne concerne, pour commencer, que 1 p.100 des recettes de l'Etat. Concrètement le gouvernement proposerait, et le Parlement voterait, comme d'habitude, les dépenses correspondant à 99 p.100 du budget, mais, pour le 1 p.100 restant, ils se contenteraient de dresser la liste de certains investissements publics considérés comme souhaitables pour améliorer la vie quotidienne des Français. Les contribuables choisiraient sur cette liste. Ainsi auraient-ils la satisfaction de savoir que leur argent est utilisé à quelque chose qu'ils jugent nécessaire. De plus, les administrations seraient amenées à considérer d'un œil neuf l'utilité réelle de leurs projets et contraintes de trouver les arguments propres à séduire des assujettis transformés en donateurs.

Il va de soi qu'en décidant de l'affectation de 1 p.100 du budget, **les contribuables ne se substitueraient pas au Parlement pour déterminer les charges de la Défense et de la police, le traitement des fonctionnaires ou l'effort de solidarité au bénéfice des plus nécessiteux.** Il s'agirait seulement – mais c'est déjà beaucoup – d'impliquer les citoyens dans le choix d'investissements publics dont ils profitent dans leur vie de tous les jours.

En cas d'acceptation du principe, **les modalités d'application ne seraient – il faut le reconnaître – pas évidentes !** Faudrait-il, par exemple, ne tenir compte que de l'impôt sur le revenu et ainsi négliger ceux qui n'y sont pas assujettis ? Faudrait-il, au contraire, donner à chaque électeur un égal pouvoir ? Ou bien encore, faudrait-il commencer par tenter une expérience au niveau municipal et passer graduellement de la municipalité au département et/ou à la région puis, après évaluation, à l'Etat ? Nous avons, sur ces différents points, mené quelques recherches **(1)** mais il y a, bien sûr, **matière à débat politique. Un débat comme on les aime : il y aurait accord sur le but ; et les désaccords se traduiraient par une compétition tonique sur le choix des moyens.**

Si les membres du Club pouvaient, d'ores et déjà, amorcer ce débat en y apportant leurs propres idées en fonction de leur expérience et de leurs aspirations, nous pourrions comme l'on disait jadis dans un jeu télévisé « faire avancer le schmilblick » !

Personnaliser

Prenons, là aussi, un exemple simple et réfléchissons à **la solidarité entre générations, c'est-à-dire tout à la fois aux systèmes de retraite par répartition et aux modalités d'héritage.** Ces deux questions ne sont jamais examinées ensemble alors que, moralement, elles sont liées : la retraite par répartition implique un transfert de ressources allant des jeunes vers les vieux ; et l'héritage, évidemment, fonctionne en sens inverse.

Commençons par la retraite, et admettons qu'en France, même si une place plus large devra être faite à la capitalisation, **la répartition continuera à tenir une place importante.** Mais faudra-t-il, pour autant, que cette solidarité intergénérationnelle reste totalement abstraite et anonyme ? Chacun d'entre nous a reçu dans sa jeunesse le soutien de personnes plus âgées. Dans la plupart des cas, mais pas toujours, ces personnes ont été nos parents. **N'aimerions-nous pas être en mesure de contribuer directement au bien-être de ceux qui nous ont aidés ?**

-
- (1)** Une part de ces recherches peut apparaître quelque peu dépassée puisqu'au début elles ont été menées dans le cadre de travaux préparatoires à la rédaction d'un livre consacré aux différentes pistes susceptibles d'améliorer la participation citoyenne. Ce livre – *L'Etat c'est nous* ; éditions Calmann Lévy – a été publié en 1994. Cela fait huit ans déjà mais, hélas !, bien des situations sont restées inchangées.

Faisons un rêve. Supposons que les cotisations de retraite payées par les personnes actives soient divisées en deux parts. La plus importante alimenterait des circuits en gros comparables aux circuits actuels. Mais l'autre part pourrait être librement affectée par les cotisants aux retraités de leur choix. Quel extraordinaire changement ! Quel saut vers une solidarité concrète entre individus faits de chair, d'os et de mémoire !

Les effets induits d'une telle révolution irrigueraient tout le champ des rapports entre jeunes et vieux. Ils seraient, notamment, favorables à la natalité et l'éducation. Dans la mesure où les revenus des personnes âgées dépendraient en partie des revenus de leurs enfants (ou autres personnes qu'elles auraient contribué à élever ou qu'elles auraient aidées), la procréation, l'éducation et l'entraide deviendraient, des façons de préparer l'avenir ; elles deviendraient, tant pis si le mot choque, des sortes d'investissements.

D'ailleurs, pourquoi le mot choquerait-il alors qu'il traduit une histoire millénaire. Dans le passé, **les adultes devaient prendre soin de leurs parents âgés.** Et, encore aujourd'hui dans les pays en voie de développement, la seule façon de survivre, lorsqu'on est vieux et pauvre, est d'avoir des enfants (mâles de préférence) qui puissent vous nourrir.

Les vieux d'aujourd'hui souffrent d'anonymat : ils ressentent comme une privation l'insuffisance des liens avec les plus jeunes qu'eux ; et ils se vengent en accaparant une portion indue du revenu national. **Actuellement, les trois quarts des prestations sociales vont aux plus de soixante ans alors que leur niveau de vie est supérieur à la moyenne nationale et qu'ils détiennent les trois quarts de l'ensemble du patrimoine.** Le rétablissement de liens naturels pourrait contribuer à un renversement d'ambiance qui inciterait les aînés à faire bénéficier les plus jeunes d'une part de leur patrimoine. Encore faudrait-il lever les obstacles techniques qui se dressent devant la générosité. Jusqu'à maintenant, une seule étape a été franchie : les donations – jusqu'à 300 000 francs – de parents à enfants ont été exonérées. Il serait sans doute souhaitable d'aller plus loin mais, **il serait certainement important d'étendre la faculté d'attribuer des donations à des personnes qui ne soient pas des héritiers en ligne directe.** Si, par exemple, quelqu'un a soigné avec dévouement son voisin, il est injustifiable qu'il doive payer 60 000 francs au fisc s'il reçoit 100 000 francs de donation. Un tel prélèvement est socialement injuste et rend pratiquement impossible une redistribution volontaire des richesses.

De même pour **l'héritage** proprement dit. Si, au lieu d'être le fils d'un homme fortuné, vous en êtes le neveu, le cousin, l'ami ou le collaborateur, vous devez payer 60 p. 100 de droits de succession. Cette survivance d'une tradition « ruralo-chrétienne » fige les situations acquises, c'est-à-dire nuit à la mobilité sociale. Pierre Uri, ce grand économiste injustement méconnu, a non seulement préconisé **un rééquilibrage des droits de succession entre ligne directe et indirecte, il a également proposé que le montant des droits varie en fonction de la fortune possédée au préalable par les héritiers.** Les tenants d'une politique de réforme pourraient s'inspirer de ce genre d'idées pour amorcer un vrai débat sur les moyens de rendre la vie plus amène et la solidarité plus tangible.

De toute façon, le but de ce modeste dossier n'est pas de proposer des solutions toutes faites. Les suggestions qui y sont énoncées se veulent simplement des bases de discussion. Elles sont, en quelque sorte, jetées dans une boîte à idées qu'il s'agit maintenant de remplir davantage et de remplir mieux. La parole est aux membres du Club et à tous ceux qu'ils estimeront utiles de contacter.

Toutes remarques, critiques ou suggestions peuvent être adressées à clubdesvigilants@hotmail.com

Nouvel esprit de famille

Claudine Attias-Donfut, Nicole Lapierre, Martine Segalen, Editions Odile Jacob, 294 p., Paris 2002.

Affection, amour, solidarité, perpétuation des traditions, rivalités, conflits de génération ... Cette enquête sociologique explore **les liens familiaux dans leur diversité**, leur complexité, et tente de cerner ce qui fait « l'esprit de famille ». Car rien n'est simple : les conflits, les « engueulades » sont-ils des facteurs de rupture des relations familiales ou au contraire un moyen de renforcer la cohésion d'une famille comprise comme lieu où on peut tout se dire parce que l'essentiel -l'attachement et l'affection- n'est jamais remis en cause ? L'indépendance que certains parents offrent à leurs enfants - en leur payant une « chambre de bonne », en les encourageant à faire des choses sans eux- n'est-elle pas encore une façon de les tenir en les sommant de se plier à une norme d'autonomie, si valorisée dans la société moderne ?

Claudine Attias-Donfut, directrice de recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, Nicole Lapierre, directrice de recherche au CNRS et Martine Segalen, professeur à l'université Paris X, montrent comment **se tissent les relations entre les générations**, assurant continuité et transmission de la mémoire familiale, en même temps qu'elles laissent à chaque membre de la famille une plus grande autonomie qu'autrefois. Ce livre construit à partir d'entretiens relatant le quotidien de familles composées de trois générations d'adultes, démontre avec force que « **esprit de famille et modernité ne sont pas contradictoires** ».

A rebours de tous ceux qui, régulièrement, annoncent la « fin de la famille ».

The Global Third Way Debate

Anthony Giddens (sous la direction de), Editions Polity, 496 p., Londres 2001.

Après *The Third Way*, son précédent livre, véritable manifeste de la troisième voie, Anthony Giddens explore ici « l'Internationale de la troisième voie ». Directeur de la London School of Economics et inspirateur idéologique de Tony Blair, Anthony Giddens donne la parole à **des hommes politiques et intellectuels du monde entier qui se retrouvent dans ce nouveau centre-gauche** incarné, selon lui, par le premier ministre britannique. Refuser le « néo-libéralisme », tout en modernisant l'Etat social né dans l'après-guerre en l'adaptant aux nouvelles contraintes d'un monde globalisé, voilà le défi que veut relever la troisième voie et dont ce livre, mieux que d'autres, explicite les recettes.

La délinquance des jeunes

Sebastian Roché, Editions Seuil, 304 p., Paris 2001.

Chercheur au CNRS, Sébastien Roché livre ici un ouvrage essentiel sur la délinquance et la violence des jeunes. Essentiel parce qu'il **explore en détail les différentes facettes d'un thème extrêmement médiatisé** à l'heure actuelle, tout en refusant les discours idéologiques qui enferment le phénomène de la délinquance dans des schémas d'explication simplistes.

Car rien n'est simple : le climat d'insécurité n'est pas dû à une délinquance généralisée des jeunes de banlieue pas plus que la délinquance n'est une nouvelle forme de lutte sociale dont la seule cause serait le chômage. L'analyse de l'auteur repose en grande partie sur « **la délinquance autorapportée** » : ce sont les jeunes eux-mêmes qui racontent. Ce qui donne à voir une délinquance dont le " récit " n'est médiatisé ni par la justice ou la police, ni par les victimes. De cette étude Sébastien Roché tire des conclusions nouvelles sur la façon dont la société devrait se défendre face aux 5% de « suractifs ». Il n'exclut pas la répression, bien au contraire, mais estime que « **la frustration scolaire est un facteur de risque plus significatif que l'origine sociale** », établit des corrélations solides entre l'évolution de la structure familiale et celle de la délinquance notamment. Il assure enfin que « si la délinquance progresse autant, c'est parce qu'on n'a presque rien fait pour l'endiguer ».